

TE38

COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-117

Distribution Publique de Gaz : Comptes rendus d'activité des concessionnaires GRDF, GreenAlp, Primagaz pour l'année 2024

Le lundi 15 décembre 2025, à dix- sept heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 8 décembre 2025, s'est réuni à Voreppe, sous la présidence de Monsieur Bertrand LACHAT, en présence de :

- 83 délégués représentant les communes adhérentes au Collège 1 représentant 83 voix
Avaient donné pouvoir 2 délégués de communes représentant 2 voix
- 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix
- 1 délégué des communes adhérentes au Collège 2 représentant 1 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix
- 1 délégué des communes adhérentes au Collège 3 représentant 1 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix

Vu l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de service public ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 24 novembre 2025 ;

En application de l'article L1411-3 du CGCT, les comptes rendus annuels des concessionnaires de service public GRDF, GreenAlp et Primagaz sont examinés par le comité syndical après leur communication, ce dernier devant en prendre acte.

TE38 informe les membres du comité syndical que les concessionnaires ont remis les rapports d'activité de chaque contrat sous format numérique respectivement le 31 mai pour GRDF et GreenAlp et le 11 juin pour Primagaz, permettant à l'autorité concédante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Les comptes rendus d'activité du concessionnaire sont disponibles sur le site de TE38 : <https://www.te38.fr/comptes-rendus-dactivites-des-concessionnaires/>

Ce document, conforme aux articles D.2224-48 et suivants du code général des collectivités territoriales, comprend une analyse de la qualité de service, une description des réseaux publics de distribution de gaz et un compte d'exploitation.

Parmi les faits marquants il convient de noter :

- La participation aux deux journées de prévention du risque d'agression des réseaux organisées par TE38, coanimées par GreenAlp et GRDF

Pour la concession « GRDF » :

- Une augmentation du nombre de clients, contrairement à la tendance observée dans la région Sud-Est.
- Une consommation en légère baisse, tirée par une reprise de l'activité de certaines entreprises et du secteur agricole (séchage suite année pluvieuse)

- La poursuite en 2024 de la baisse des réclamations en particulier sur le comptage (déploiement du compteur communicant). Un traitement de qualité souligné par le médiateur de l'énergie.
- Sécurité : des indicateurs stables, reflétant une gestion maîtrisée des risques. (taux de dommages aux ouvrages, nombre d'incidents, nombre de fuites)
- Des investissements en hausse pour raccorder la production de biométhane, réaliser les maillages et pour la modernisation du réseau.
- Des résultats financiers plus favorables que la moyenne nationale (contribution à la péréquation)

Pour les concessions « GreenAlp » :

- Des consommations stables dans un contexte de faible rigueur climatique (année 2024 plus « chaude » que 2023 et 2022) et soutenues par le secteur industriel (gaz naturel)
- Une mobilisation importante des ressources pour changer de système d'information impliquant les différents métiers de l'entreprise

Pour la concession « Primagaz » :

- Une actualisation des données pour l'année 2023, intégrant les deux derniers mois, a été effectuée en raison des dysfonctionnements du système de facturation.
- Une augmentation des consommations de l'ordre de 20%
- Plusieurs campagnes incitant les usagers à communiquer leurs index (auto relève)

Les audits réalisés au cours de l'année 2025 viendront enrichir les analyses sur le contenu des comptes-rendus annuels d'activité 2024. Les améliorations souhaitées seront intégrées au rapport de contrôle 2024 qui sera publié au 1^{er} semestre 2026

Il est à noter les recommandations suivantes formulées dans le rapport de contrôle publié en 2025 relatives au contenu des comptes rendus d'activité :

Pour la concession « GRDF » :

- Fournir des finalités d'investissement plus détaillées afin de distinguer ce qui relève d'obligations réglementaires de ce qui résulte de choix internes.
- Transmettre des données sur les passifs (droits du concédant a minima).
- Modifier les indicateurs relatifs à la maintenance et la surveillance des ouvrages (ouvrages en retard)
- Présenter les taux de réponse aux réclamations sous 15 jours et multiples (même point de livraison)
- Réintroduire la notion de biens concédés utile pour identifier les biens appartenant à l'autorité concédante

Pour les concessions « GreenAlp » :

- Ajouter des indicateurs sur la qualité de service, la surveillance, les incidents, les réclamations, les prestations.

Pour la concession « Primagaz » :

- Mettre en cohérence la base technique et le tableau du CRAC relatif à la répartition des linéaires par commune pour l'exercice 2023

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité (85 voix Pour - Collège 1 hors

Métropole) :

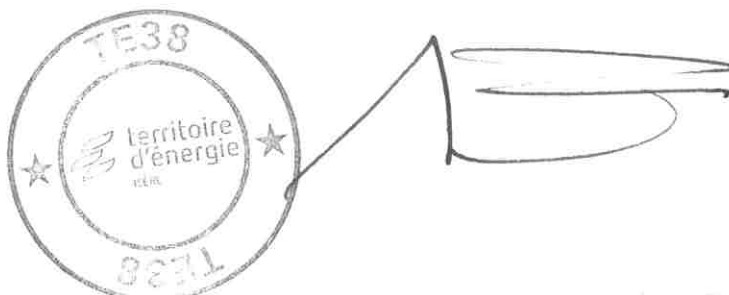
DÉCIDENT

- De prendre acte de la communication des comptes rendus annuels d'activité des concessionnaires du service public de distribution de gaz combustible et de fourniture de propane : GRDF, GreenAlp, Primagaz.

Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)